Septembre-octobre 2015 • 1,50 €



RETROUVEZ DANS CE NUMÉRO TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE CMA

LE MONDE DES Artisans

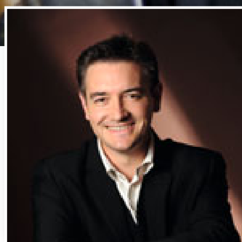
ÉDITION CHAMPAGNE-ARDENNE

ARDENNES

La communication, un outil de développement pour l'entreprise artisanale ardennaise !

Bimestriel n°108

LES DISPOSITIFS D'AIDES P.6



INTERVIEW
Paroles de Benoît Caron et Bruno Guillen P. 4

EN RÉGION
Foire de Châlons en-Champagne 2015 : grande mobilisation ! P. 8

CMA
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ardennes

SOMMAIRE



ÉDITO



Bernard Detrez
Président de la CMA des Ardennes

Réforme territoriale et communication, la CMA au service de l'artisanat ardennais !

Mes chers collègues, la réforme territoriale, inscrite dans la loi NOTRE, s'exprimera par les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Nos Ardennes, votre département, sera compris à compter du 1er janvier 2016 dans un nouvel espace géographique regroupant la Lorraine, l'Alsace et notre Champagne-Ardenne qui n'existera plus dans quelques mois.

Notre future Chambre régionale regroupera plus de 90 000 entreprises artisanales allant de Givet à Strasbourg, nos 4 400 entreprises ardennaises feront moins de 5 % de l'artisanat “ Grand Est ! ”.

Pour ma part, cette “ Grande Région ” sera un plus pour notre secteur d'activité. Elle permettra de mutualiser les compétences fonctionnelles de notre réseau et de laisser dans les départements l'appui concret aux entreprises artisanales notamment ardennaises de la création à leur transmission en passant par leur développement.

Comme l'a dit un jour le président Griset, “ notre réseau sera utile aux artisans ou il ne sera plus ! ”.

Cette réforme territoriale est une chance pour nous ouvrir de nouveaux marchés, de développer pour notre réseau une offre de services plus étoffée, correspondant à l'attente des artisans et à l'accompagnement des collectivités locales devenant le “ premier opérateur économique de proximité ! ”.

Nous l'avons rappelé aux élus politiques et candidats aux régionales, ainsi qu'au Premier Ministre, par notre stand régional avec les CFA à la Foire de Châlons en août et à la Foire de Sedan en septembre.

Le réseau des CMA change, notamment dans les Ardennes, pour vous rendre aujourd'hui et demain plus d'appuis et de services par nos équipes que je remercie !

Nous artisans, devons aussi faire la révolution de la communication, pour mieux nous vendre, pour développer nos prestations et produits, conquérir des clientèles… Nous le faisons en vous formant !

Deux spécialistes, Bruno Guillen et Benoît Caron, vous donneront dans ce numéro les clés d'une communication artisanale performante !

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 16 et 33 à 48 pour les abonnés des Ardennes.

Le Monde des artisans n°108 – Septembre-Octobre 2015 – Édition de la Marne – Président du comité de rédaction des pages locales : Bernard Detrez – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes – Éditeur délégué : Stéphane Schmitt – Rédaction : ATC, port. : 06 82 90 82 24, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro : Barbara Colas, Marjolaine Desmartin, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Mélanie Kochert, Delphine Payan Sompayrac, Samoraya Wilson – Secrétariat de rédaction : M. Anthony, J. Clessienne, J. Neisse – Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Publicité nationale : Directeur commercial Mathieu Tournier, Tél. 01 40 05 23 10, fax 01 40 05 23 24, e-mail : m.tournier@groupe-atc.com – Publicités départementales sud-ouest : Thierry (Tél. 06 22 69 30 22) et Cédric Jonquières (Tél. 06 10 34 81 33), fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr – Photographies : Laurent Theeten, responsable image, crédits photos pages départementales : cma 08, Fotolia – Promotion diffusion : Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter – Conception éditoriale et graphique : TEMA|presse, Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication : Pixel image, I. Marlin, J.-M. Tappert, Tél. 03 87 69 18 18 – Éditeur : ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 – Directeur de la publication : François Grandidier – N° commission paritaire : 0316 T 86957 – ISSN : 1271-3074 – Dépôt légal : septembre 2015 – Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.









DANS LE CADRE DU THÈME GÉNÉRAL DE CETTE ÉDITION D'AUTOMNE ‘‘ LA COMMUNICATION, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES ! ’’, IL NOUS EST APPARU INTÉRESSANT DE RENCONTRER DEUX SPÉCIALISTES DE LA COMMUNICATION...

Interview de Benoît Caron

Spécialiste de la communication en entreprise et intervenant dans les formations spécialisées de la CMA des Ardennes depuis plusieurs années...



1 / CMA 08 : BENOÎT CARON, POUR LES ARTISANS ET PARTENAIRES QUI NE VOUS CONNAISSENT PAS, POURRIEZ-VOUS RAPIDEMENT VOUS PRÉSENTER ? :

Benoît Caron : Ardennais, je le suis par mes origines familiales et ma vie actuelle. Je vis à This, un petit village à côté de Charleville-Mézières et interviens sur l'ensemble du département et ailleurs.

De formation scientifique et littéraire, je me suis très tôt intéressé à la communication notamment à l'étude du langage. Cette passion du faire savoir a été concrétisée en 2004 par la création de l'Agence *l'Agent conseil* qui a évolué de régie publicitaire en agence de conseil en communication, notamment pour les collectivités et les entreprises à partir de 2008.

2 / CMA 08 : VOUS CONNAISSEZ LE SECTEUR ARTISANAL PAR LES FORMATIONS QUE VOUS RÉALISEZ À LA CMA DES ARDENNES. POUVEZ-VOUS NOUS EN PARLER ?

B.C : Je suis formateur à la Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes depuis 2009 notamment dans le cadre des “ nouvelles technologies ” sur le développement de l'activité des entreprises artisanales sur les réseaux sociaux, la création et l'optimisation des sites web... J'ai rencontré, formé et conseillé de nombreuses entreprises artisanales.

La formation est indispensable à un artisan qui veut améliorer la visibilité de son entreprise. L'artisan doit être l'acteur de sa communication. La formation, prise en charge intégralement pour les artisans, réalisée à la CMA des Ardennes, peut les y aider. Pour l'avenir, je souhaite que nous développions le “ m.marketing ” ! Ce sont des applications sur les téléphones mobiles qui permettent aux professionnels de communiquer en temps réel.

3 / CMA 08 : LA COMMUNICATION EST-ELLE UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES ? :

B.C : Je travaille pour développer la communication extérieure des entreprises artisanales et par voie de conséquence leur chiffre d'affaires. L'entreprise artisanale doit donner envie de s'intéresser à ses produits et services.

L'artisanat, entreprises de proximité, doit valoriser ses spécificités. On doit faire savoir le savoir-faire ! L'artisan a des compétences mais ne sait pas souvent ou n'a pas le temps de les faire savoir ! Être un bon technicien ne suffit plus. Il faut savoir se vendre ! On doit les y aider. Souvent les artisans les meilleurs n'ont pas au centre de leurs préoccupations quotidiennes la communication...

4 / CMA 08 : QUELS SONT LES OUTILS QUE PEUT UTILISER UNE ENTREPRISE ARTISANALE POUR AMÉLIORER SA COMMUNICATION ET TROUVER DE NOUVEAUX MARCHÉS ? :

B.C : Le bouche-à-oreille ne suffit pas. Un bon artisan communicant doit avoir un site “ vitrine” bien référencé. Il faut être sur la première page de Google !

Le site, c'est bien mais c'est plus suffisant ! Pour être dans la course de la visibilité, l'artisan doit utiliser les réseaux sociaux comme Facebook, YouTube, Google+...





" Être un bon technicien ne suffit plus, il faut savoir se vendre ! "

Exploiter son fichier clients via un e.mailing est aussi un outil de communication puissant.

Des artisans m'ont indiqué que “ la nouvelle communication” via les réseaux sociaux avait développé leur chiffre d'affaires. Ils doivent être conseillés par des spécialistes ! »

Interview
de Bruno Guillen

Grand spécialiste et connaisseur de la communication avec le monde économique, institutionnel... Il est aussi la très célèbre " voix du stade de SEDAN CSSA" depuis de nombreuses années ! Paroles d'un pro de la communication...





1 / CMA 08 : BRUNO GUILLEN, POUR LES RARES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE ET PARTENAIRES QUI NE VOUS CONNAISSENT PAS DANS LES ARDENNES, POURRIEZ-VOUS RAPIDEMENT VOUS PRÉSENTER ? :

Bruno Guillen : Vous me prêtez une notoriété surfaite ! Je n'ai pas la prétention de connaître de nombreux artisans.
Ardennais, je suis avant tout un ancien fonctionnaire de France Telecom que j'ai quitté au bout de dix ans pour exercer ma passion, la communication.
Précurseur des radios libres, j'en ai été animateur dès 1985 avant de fonder une société de conseil en communication en 2000, BGF Communication, avec l'appui du monde industriel. J'ai été aussi gérant du complexe " Portes de Flandres" pendant de nombreuses années.
Depuis quinze ans, BGF conseille et appuie en communication les institutionnels et les entreprises.
Ancien speaker du basket, je suis devenu speaker du stade de Sedan (CSSA) il y a presque vingt ans en remportant 5 " Micros d'Or" pour le CSSA en première et deuxième division.

2 / CMA 08 : VOUS CONNAISSEZ LE SECTEUR ARTISANAL PAR LES ANIMATIONS ET REPORTAGES (ARDENNES TV ET BGF COMMUNICATION) QUE VOUS RÉALISEZ POUR LA CMA DES ARDENNES COMME À LA FOIRE DE SEDAN EN SEPTEMBRE DERNIER. QUE VOUS ÉVOQUE CE SECTEUR D'ACTIVITÉ ?

B.G : Je suis admiratif du secteur artisanal qui sait allier l'intelligence de la main et de l'esprit, du concevoir et du réaliser alors que je suis moi-même très maladroit manuellement !
L'artisanat, représenté par la Chambre de métiers, est générateur de richesse économique et d'emplois dans les territoires ardennais. Les artisans, porteur d'un savoir-faire, sont très impliqués dans leur entreprise parfois au détriment de leur vie personnelle. J'aime l'artisanat !

3 / CMA 08 : LA COMMUNICATION EST-ELLE UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES ? :

B.G : La réponse est claire, oui ! Les artisans, très souvent par manque de moyens, ne communiquent pas.
C'est une erreur car il existe des supports de communication peu onéreux que développent les professionnels de la communication comme je le suis !
Communiquer peut coûter cher mais cela peut rapporter aux entreprises de la visibilité, du chiffre d'affaires, du réseau... Les artisans doivent être accompagnés dans leur communication !

4 / CMA 08 : QUELS SONT LES OUTILS QUE PEUT UTILISER UNE ENTREPRISE ARTISANALE POUR AMÉLIORER SA COMMUNICATION ET TROUVER DE NOUVEAUX MARCHÉS ?

B.G : Les nouveaux outils de communication pour les entreprises artisanales ardennaises sont souvent liés au numérique comme un site internet attractif ou une présence sur les réseaux sociaux comme Facebook par exemple.
Le développement des marchés ou de l'image d'une entreprise peut aussi passer par des supports plus classiques encore efficaces : communication par voie de papier, médias locaux... et, ce, sans que cela ne soit trop chronophage pour les artisans. On peut tout faire avec un smartphone ! En communication, l'artisan doit connaître sa cible, ses attentes, ses objectifs pour une communication efficace ! Les communicants peuvent les y aider. La CMA des Ardennes l'a bien compris pour la promotion de l'artisanat en ayant une communication forte.



" Communiquer peut coûter cher mais cela peut rapporter aux entreprises de la visibilité, du chiffre d'affaires, du réseau"

PROPOS RECUEILLIS PAR P.L PETIT-DELCLEVE, SG DE LA CMA DES ARDENNES.



VOUS AVEZ DES PROJETS EN 2015 ?

Vous souhaitez investir, participer à un Salon hors de la région ?

Quand le secteur bancaire est parfois difficile à convaincre, consacrer quelques instants pour faire le point sur les dispositifs d'aides peut être utile pour solliciter un accompagnement financier complémentaire, obtenir une subvention ou une avance remboursable de 20 à 25 %.

Avez-vous pensé à solliciter l'État, la Région Champagne-Ardenne, le Conseil départemental des Ardennes, votre communauté de communes ? L'accompagnement peut se faire sous forme de subvention ou avances remboursables à tout moment de la vie de votre entreprise (de la création, reprise au développement).

Comment solliciter un de ces dispositifs ?

1. Contacter le service de développement économique de la Chambre de métiers pour vérifier ensemble l'éligibilité de votre demande.
2. Adresser une lettre d'intention ou contacter la structure octroyant les aides.
3. Rassembler les pièces nécessaires avant de rencontrer un conseiller du service de développement économique ou en fonction des dispositifs. Un chargé de mission sur un territoire Orac rédigera le dossier pour vous, l'adressera au partenaire financier pour décision.

Vous trouverez ci-après le recensement des principaux dispositifs sollicités dans les Ardennes.

Cette liste non exhaustive nécessite une approche personnalisée avec un conseiller du service de développement économique.



Informations, contact :
Service Développement Économique :
03 24 56 59 46

> **NOUVEAU !** La communauté de communes des Crêtes Pré Ardennaises et l'Agglomération de Charleville-Mézières Sedan souhaitent également développer l'accompagnement des entreprises en proposant des dispositifs d'aides nouveaux à partir de 2016. Un travail est actuellement en cours entre les Chambres consulaires et les territoires sur ce sujet. Suite dans notre prochain magazine...
> Si vous êtes implanté sur un de ces territoires et que vous avez des projets d'investissement à court terme, prenez contact dès maintenant avec les services de développement économique des territoires afin de les informer de votre projet...
>
> ■ Agglomération de Charleville-Mézières Sedan : Jérôme DELBARRE 03 24 29 94 53 / mail : jerome.delbarre@ca-charleville-mezieres-sedan.fr
>
> ■ Communauté de communes des Crêtes Pré ardennaises : Michael OUALI : 03 24 35 22 22 / mail : economie@lescretes.fr

Aides	Libellé des dispositifs les plus fréquemment sollicités (Liste non exhaustive...)				
Conseil départemental des Ardennes	Aide à l'investissement et à l'emploi Conditions : Investissement et embauche (Apprenti ou CDI) / OU création / reprise Investissement minimum : 8000 € ht • Nature : Avance remboursable		Aide à la mise aux normes hygiène sécurité et environnement • Conditions : Investissement dans le cadre de mises aux normes (Hygiène, sécurité, environnement) - Investissement Minimum : 1 000€ Ht • Nature : Subvention	Participation à des manifestations commerciales extérieures à la région • Conditions : participer à une manifestation hors de la région • Nature : subvention	
Région Champagne-Ardenne	Contrat de Développement - Création - Investissement - Emploi • Nature : Avance remboursable		Aide au Financement de la Transmission Reprise d'Entreprise • Nature : Avance remboursable		
Région + État (FISAC)	Dispositif ORAC Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (entreprises implantées sur un des territoires suivants et réalisez un CA de moins d'1 million d'euros) • Conditions : réaliser un investissement minimum de 5 000 € • Nature : Subvention				
	Syndicat mixte du Pays des Vallées de Meuse et de Semoy Tél : 03 24 52 03 09		Communauté de Communes des Portes du Luxembourg Tél : 03.24.27.90.98	Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise Tél. 03 24 30 23 94	Syndicat Intercommunautaire du Nord-Ouest Ardennais Tél. 03.24.54.59.12
Communautés de Communes des Portes du Luxembourg	Aide communautaire à l'investissement et à l'emploi • Conditions : Investissement et embauche / OU création ou reprise • Nature : Subvention	NOUVEAU Rénovation des commerces et vitrines • Conditions : Entreprises du centre bourg de carignan Investissements : travaux de rénovation de vitrine, accessibilité, amélioration énergétique • Nature : Subvention	NOUVEAU Rénovation des façades • Conditions : entreprises du centre bourg de Carignan • Nature : Subvention	Aide communautaire pour la participation à des manifestations commerciales exterieures au departement • Conditions : participer à une manifestation hors de la région • Nature : Subvention	Aide communautaire à la creation et au developpement des micro entreprises • Conditions : Investissement • Nature : Subvention
Fonds de revitalisation	Accompagnement des projets d'embauche Subvention de 3 000 € par emploi Créé en CDI				

RELATION ENTREPRISE

Des conseillers dédiés pour une meilleure personnalisation des services



Sur le département des Ardennes, 21 conseillers pôle emploi ont pour mission principale d'accompagner les entreprises pour les aider à recruter. Ils sont joignables directement et facilitent l'utilisation des services de Pôle emploi.

Que peuvent vous proposer ces conseillers dédiés aux entreprises ?

Ces conseillers connaissent le marché local de l'emploi, et sont des interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner.
Leurs atouts : la disponibilité et la réactivité ; ils sont joignables directement et proposent :

- *un conseil d'expert pour préciser concrètement votre besoin de recrutement*
- *des candidatures adaptées et une présélection de qualité (ces conseillers dédiés travaillent en étroite collaboration avec les conseillers Pôle emploi qui accompagnent les demandeurs d'emploi)*
- *une aide sur le choix d'un dispositif d'aide à l'embauche : une qualification avant embauche, une formation plus approfondie, un contrat en alternance, une aide financière...*
- *des services complémentaires : l'analyse de poste, le recrutement par simulation, l'appui aux entretiens d'embauche...*

Des entreprises satisfaites !
76 % des entreprises ardennaises sont satisfaites de leur dernière opération de recrutement par Pôle emploi.





Pour les contacter :
- L'équipe de Charleville Val-de-Vence - 03 24 59 71 00 - servicesentr.08010@pole-emploi.fr
- L'équipe de Charleville-Montjoly - 03 24 58 60 37 - ape.08009@pole-emploi.fr
- L'équipe de Rethel - 03 24 38 43 25 - ape.08025@pole-emploi.fr
- L'équipe de Revin - 03 24 42 69 22 - ape.08033@pole-emploi.fr
- L'équipe de Sedan - 03 24 29 70 42 - entreprises.08041@pole-emploi.fr

VOUS AVEZ DIT... HANDIBAT® ?

La marque Handibat® identifie les professionnels du bâtiment formés qui s'engagent sur : le conseil, la compétence, le service en matière de travaux d'accessibilité et d'adaptabilité des bâtiments. Cette labellisation intervient sur proposition de la commission départementale consultative pour l'attribution du label dans laquelle siègent notamment : l'architecte F. Denizart, l'Association Renaissance, le Coderpa 08, le CDCPH, le PACT Ardennes, la D.D.T. et des professionnels du bâtiment.

POUR QUELS ENGAGEMENTS ?

Avec la démarche Handibat®, Les professionnels du bâtiment sont en capacité d'apporter des réponses sur-mesure aux besoins de toutes les personnes ou structures souhaitant améliorer l'accessibilité de leur bâtiment. Avec Handibat®, il est désormais possible d'identifier et de trouver, dans les Ardennes, des entreprises formées et qui sauront apporter des réponses pertinentes et sur-mesure aux objectifs de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits, des chances et la participation citoyennes des personnes handicapées.

VERS UNE DEMARCHE VERTUEUSE ...

En initiant le label Handibat®, la Confédération de l'artisanat et petites entreprises du bâtiment des Ardennes crée des passerelles durables entre le secteur du bâtiment et d'autres univers professionnels acteurs de l'accessibilité : les associations de personnes handicapées, les professions médico-sociales, les opérateurs habitat ou encore les personnes âgées et retraitées... La liste des entreprises titulaires de la marque Handibat® est disponible auprès de la Capeb Ardennes et consultable sur le site internet **www.handibat.info**.

ACCESSIBILITÉ DES FICHES POUR LES PROS

Vous êtes amené à réaliser des travaux dans le cadre de la mise en accessibilité ? Les services de l'Etat proposent 4 fiches techniques dans le cadre bâti existant sur les points suivants : les dispositions applicables pour des travaux suivants : électricité, plomberie sanitaire, menuiserie, extérieurs. **Ces fiches par corps de métiers sont disponibles en téléchargement sur : http://www.ardennes.gouv.fr/fiches-pratiques-a1428.html**





MOT DU PRÉSIDENT DETREZ

FOIRE DE CHÂLONS 2015 La force d'un réseau, la mobilisation de ses acteurs !

Durant 11 jours, du 28 août au 7 septembre, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat de Champagne-Ardenne, associé aux CFA BTP et Interpro régionaux, a fait découvrir au grand public de la seconde Foire de France la richesse de son offre de services, ses 250 métiers et 750 formations sous un grand chapiteau de 600 m², nommé le "Village des métiers et des formations". Plusieurs moments forts ont rythmé la vie de ce village : l'inauguration en grande pompe par le premier ministre, Manuel Valls, les "Rencontres Économiques de Champagne-Ardenne" qui ont réuni plus de 300 décideurs politiques et économiques autour des têtes de liste "Grand Est" des élections régionales, un défilé de mode avec des remises de prix par trois présidents de région ou l'enregistrement en direct de l'émission « Passionnément artisans » sur deux thèmes importants pour l'artisanat : les marchés publics et l'apprentissage et quotidiennement, des démonstrations du savoir-faire artisanal par des apprentis des CFA BTP et Interpro de Champagne-Ardenne. Le « Village des métiers et des formations » a représenté onze jours de débats, d'échanges, de promotion et de valorisation de l'artisanat grâce à une action coordonnée des équipes de la CRMA Champagne-Ardenne et de la CMA de la Marne que je remercie. Rendez-vous en 2016 !

ZOOM SUR

Foire de Châlons 2015





Inauguration officielle du « Village des métiers et des formations » en présence du Premier ministre Manuel Valls, de Bernard Detrez, président de la CRMA Champagne-Ardenne, Alain Griset, président de l'APCMA, Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et de Bernard Stalter, président de la Chambre de métiers d'Alsace.



De gauche à droite : Bernard Stalter, président de la Chambre de métiers d'Alsace ; Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et Alain Griset, président de l'APCMA.



Visite de Philippe Richert, président de la région Alsace.

UN VILLAGE ENTIÈREMENT DÉDIÉ AUX MÉTIERS ET À LA FORMATION

Alternance, apprentissage, métiers de l'artisanat… pour la première fois, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat s'est associée à la CMA51 et aux CFA Interpro et du BTP de la région pour offrir au public un espace unique dédié aux métiers et aux formations de l'artisanat !

C'est sous un grand chapiteau de 600 m², installé à l'entrée de la foire, que des artisans, des formateurs des CFA, des apprentis et des collaborateurs des Chambres de métiers de la région se sont relayés du 28 août au 7 septembre pour proposer au public des animations et des démonstrations dans le but de promouvoir les métiers de l'artisanat : coiffeurs, fleuristes, bouchers, charcutiers, cuisiniers, boulangers, pâtissiers, charpentiers, peintres, canalisateurs, électrotechniciens, maçons, etc.

LE « VILLAGE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS » INAUGURÉ PAR LE PREMIER MINISTRE

Lors de l'inauguration officielle du « Village des métiers et des formations », Bernard Detrez, président de la CRMA Champagne-Ardenne, accompagné d'Alain Griset, président de l'APCMA (Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat), de Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et de Bernard Stalter, président de la Chambre de métiers d'Alsace, a guidé le premier ministre sur l'ensemble des espaces du village qui

présentait pour l'occasion des métiers qui innovent. Manuel Valls a été particulièrement intéressé par l'entreprise marnaise **3D Morphoz**, spécialisée dans l'impression en 3D, ainsi que par les démonstrations de jeunes apprentis du CFA du BTP.



Philippe Richert, président de la région Alsace, Marion Tinet, lauréate coiffure, Chloé Bourgeoisat, Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et Bernard Stalter, président national Unec.



Jean-Paul Bachy, président de la région Champagne-Ardenne, Jean-Pierre Masseret, président de la région Lorraine, Chloé Gontier, lauréate esthétique, Renée Hasel, présidente Champagne-Ardenne de la CNAIB, Chloé Bourgeoisat et Michel Boulant, président de la CMA de la Marne.

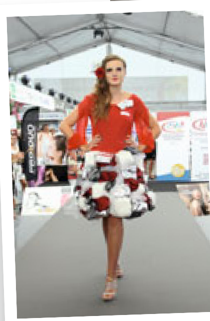
DES JOURNÉES À THÈME POUR PROMOUVOIR L'ARTISANAT

Chaque jour, la CRMA, en étroite collaboration avec la CMA de la Marne, a offert au public des animations diverses et variées avec la participation d'artisans venus de tous les secteurs d'activité.
Elle en a également profité pour présenter au public quelques-unes de ses actions (GPEC - Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et économies d'énergie & artisanat) et organiser une réunion d'information sur les nouvelles dispositions du régime microsocial.
Ainsi, le mercredi 2 septembre a été consacré à l'**information sur l'apprentissage et les formations**. Les conseillers des Centres d'aides à la décision (CAD) des CMA ont renseigné sur les 250 métiers et les 750 formations et ont proposé une soixantaine d'offres en apprentissage.
Une « Artimobile », voiture customisée et équipée de cinq bornes interactives, avait été spécialement installée au centre du Village pour renseigner de façon ludique sur les différentes filières de l'artisanat.

UNE REMISE DE PRIX INÉDITE !

Les heureuses lauréates du concours ont eu l'honneur de recevoir leur prix des mains des présidents des conseils régionaux d'Alsace (Philipe Richert), de Lorraine (Jean-Pierre Masseret) et de Champagne-Ardenne (Jean-Paul Bachy) ainsi que du président national de l'Unec (Bernard Stalter), de la présidente de la CNAIB Champagne-Ardenne (Renée Hasel) et du président de la CMA de la Marne (Michel Boulant).













Suite de cet article page 12

COMMUNICATION

L'atout APPRENTISSAGE

Lancée par le ministère du Travail, une campagne d'information présente les avantages de l'apprentissage et les aides à l'embauche disponibles.



© DR

Presse écrite, TV, radio, réseaux sociaux… la nouvelle campagne de communication de l'apprentissage s'affiche avec un message fort, « L'apprentissage, c'est votre avenir », pour répondre aux questions que se posent les chefs d'entreprise sur cette voie de formation souvent qualifiée de « voie royale ». Embaucher un apprenti offre l'avantage de former des jeunes à ses méthodes de travail ainsi qu'à sa culture d'entreprise et, par la suite, d'avoir des collaborateurs immédiatement opérationnels. L'apprentissage présente aussi l'intérêt de pouvoir transmettre sereinement son entreprise à une personne de confiance.

Des aides financières

Exonération de cotisations sociales, crédit d'impôt, aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire font partie des **aides financières cumulables accordées pour l'embauche d'un apprenti**. L'Agefiph propose également un soutien complémentaire pour le recrutement d'une personne handicapée, quel que soit son âge. D'autres dispositifs sont exclusivement réservés aux entreprises de moins de 11 salariés : l'aide « TPE jeune apprenti », qui équivaut à un forfait de 4 400 € la première année sous réserve d'embauche d'un apprenti mineur à la date de conclusion du contrat, et la prime à l'apprentissage (1 000 € minimum par année de formation versés par les Régions).

Un accompagnement de proximité

Votre CMA peut vous aider à mieux cibler vos recherches, vous permettre d'entrer en contact avec des jeunes candidats à l'apprentissage, vous conseiller pour réussir votre recrutement et vous accompagner pendant toute la durée du contrat. Après signature, le contrat doit être visé par le CFA et enregistré par votre CMA. Plus d'infos sur le portail de l'alternance (adresse ci-dessous).



www.alternance.emploi.gouv.fr
Pour contacter votre CMA et bénéficier d'un accompagnement de proximité : www.artisanat.fr

ISO

Labellisé « Pôle d'innovation artisanat et petites entreprises », le Pôle ATEN de la CRMA de Basse-Normandie est spécialisé dans les technologies numériques. Il contribue actuellement aux groupes de travail mis en place par l'Afnor pour préparer les futures normes internationales (ISO) sur le management de l'innovation. Une participation de bon augure qui devrait permettre de sensibiliser les membres des comités de normalisation aux attentes et contraintes des artisans pour aboutir à des textes compatibles avec la réalité des TPE. **www.pole-aten.fr**



RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Vers un soutien renforcé aux petites entreprises

Aujourd'hui synonyme de complexité et d'entraves pour les petites entreprises, le droit de la commande publique sera réordonné à la faveur de la transposition de trois directives européennes. Le Gouvernement a engagé une refonte profonde qui passe par la réécriture, d'ici début 2016, de l'ensemble de la réglementation pour permettre l'établissement d'un véritable Code de la commande publique. Parmi les axes de travail annoncés figure le soutien aux petites entreprises pour leur permettre d'accéder plus facilement à la commande publique (l'exigence de chiffre d'affaires ne peut plus dépasser 2 fois la valeur estimée du marché, l'allotissement – découpage des marchés en lots accessibles aux PME – devient la règle, les contrats de partenariat devront comporter une part réservée aux PME), et plus encore lorsqu'elles sont exemplaires sur le plan social, environnemental ou en termes d'innovation.



© ILLUSTREZ-VOUS



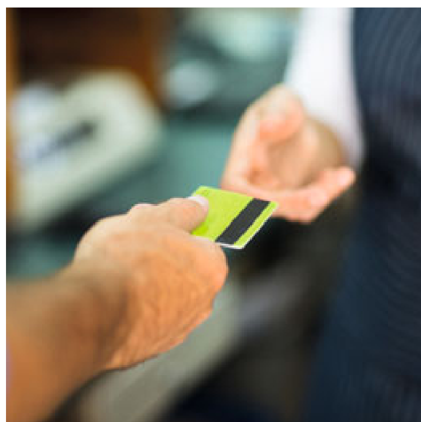
www.economie.gouv.fr/reforme-de-la-commande-publique

MODES DE PAIEMENT

Pensez CB !

Mode de règlement préféré des Français, la carte bancaire assure un paiement garanti et sécurisé. La Fédération française des banques vient d'éditer un mini-guide entrepreneurs intitulé « Proposer le paiement par carte à mes clients ».

Simple et rapide, la carte bancaire (CB) est le 2e moyen de paiement le plus souvent utilisé pour les achats du quotidien dans les petits commerces. Selon une enquête de l'institut CSA, 61 % des personnes interrogées souhaitent avoir la possibilité d'utiliser davantage leur CB. Au-delà de cette préférence affichée par les clients, la CB permet un paiement sécurisé des produits et prestations en évitant les risques de rejet de chèque, de faux billets ou de vol, tout en assurant un encaissement rapide des recettes par télécollecte. Les banques proposent des équipements en fonction des activités offrant ainsi la possibilité d'un encaissement sur le point de vente, en déplacement (coiffeur à domicile, marchand ambulant…) ou à distance. Il est possible de fixer un montant minimum en dessous duquel le paiement par carte sera refusé. Le paiement sans contact, c'est-à-dire sans saisie du code confidentiel, réduit la durée de la transaction tout en donnant à l'entreprise une image de modernité et d'innovation. Pour les commerçants, les frais liés à l'acceptation de la CB seront significativement baissés d'ici le 1er novembre 2015.



© MICHAELJUNG



Mini-guide bancaire
« Proposer le paiement par carte à mes clients » disponible sur :
www.lesclesdelabanque.com

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CŒUR D'UN COLLOQUE

Parce que la lutte contre le dérèglement climatique doit surtout constituer une opportunité de créations d'emplois et d'activité, d'invention de nouveaux modes de production et de consommation, l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) accueille le 29 septembre un colloque européen sur le rôle des TPE-PME dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce rendez-vous sera l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les décideurs nationaux et européens sur les thématiques : « Penser petit (et vert) d'abord : passer de la contrainte à l'opportunité » et « Enjeux globaux, ancrage local : l'agilité des entreprises de l'économie de proximité ». Un programme qui s'inscrit pleinement dans l'agenda des solutions de la COP21 (Conférence sur le climat) programmée à Paris fin 2015.

INSCRIPTIONS : europe@apcma.fr



ARTISANS ÉCO-CITOYENS

Pour sensibiliser les artisans en activité, leurs collaborateurs, les jeunes et les enseignants en CAP/BEP à la protection de l'environnement, l'Arel (Agence régionale de l'environnement en Lorraine) et la CMA de Meurthe-et-Moselle ont développé le site www.ecomet.fr. Au-delà d'une sensibilisation globale sur l'impact de nos activités quotidiennes, ce site Internet décline pour chaque métier trois thématiques (impacts environnementaux, produits dangereux, solutions et réglementations à connaître), propose un jeu et des rubriques dédiées aux artisans : comprendre les attentes de la collectivité, investir dans du matériel ou des locaux, devis, factures et appels d'offres, contacts utiles ainsi que limiter les impacts environnementaux de vos chantiers pour les professionnels du bâtiment. Les métiers de l'automobile, du bâtiment et de la production, ceux de bouche ainsi que la coiffure et les travaux paysagers sont ainsi passés au crible pour faire des artisans les premiers éco-citoyens de France.





www.ecomet.fr



FOIRE DE CHÂLONS 2015

Le samedi 5 septembre, des **artisans des métiers de la musique** ont présenté leur métier de facteur de piano (Karl Matusewski), luthier en violons-violoncelles (Mariela Piette), facteur d'accordéon (Jorge Da Cruz) et luthier en guitares (Thibault Lecherf). Ces 4 artisans, passionnés de musique, ont donné des mini-concerts pour le plus grand bonheur des visiteurs.

UN DÉFILÉ DE MODE MADE IN CHAMPAGNE–ARDENNE !

Le lundi 31 août, la CMA de la Marne, en partenariat avec l'Unec (Union nationale des entreprises de coiffure), la CNAIB (Confédération nationale artisanale des instituts de beauté), les CFA Interpro de Châlons-en-Champagne et de Charleville-Mézières et MAAF Assurances, a offert au nombreux public venu pour l'occasion un magnifique **défilé de mode**. 4 créatrices de mode de la région : Manon Bouillon, Marie-Alice Lemaire, Stéphanie Batteux et Aurélie Penet ont présenté leurs dernières créations. Les coiffures et les maquillages ont été réalisés par les apprenties des CFA.

Les 12 mannequins ont été notés par un jury de professionnels qui ont décerné le 1er prix couture à Stéphanie Batteux, le 2e à Manon Bouillon et le 3e à Stéphanie Batteux.

L'ÉVÉNEMENT DE LA RENTRÉE ÉCONOMIQUE

« Quels projets économiques pour le territoire champardennais dans la future grande région ? » Telle est la question qui a été posée aux quatre candidats potentiels à la présidence de la future grande région : Jean-Pierre Masseret (PS), Patrick Peron (PC – Front de gauche), Philippe Richert (LR / UDI) et Bruno Subtil (FN) représentant Florian Philippot excusé de dernière minute.

Organisées par la Chambre économique

« Quels projets économiques pour le territoire champardennais dans la future grande région ? »
Telle est la question qui a été posée aux quatre candidats potentiels à la présidence de la future grande région









Passionnément Artisans









régionale composée des 3 chambres consulaires régionales, ces rencontres économiques ont permis à un parterre de 300 chefs d'entreprise et décideurs économiques de la région d'écouter les réponses aux questions posées par les porte-parole des 3 secteurs d'activité sur l'agriculture, l'apprentissage, l'export, l'accompagnement des entreprises…

À défaut de grandes annonces et de mesures concrètes, le public a pu apprécier les personnalités et les discours d'intentions de chacun. Les candidats quant à eux ont pu prendre conscience qu'ils devront bien compter avec les acteurs économiques de Champagne-Ardenne dans leurs futurs projets de développement de la grande région Est !

L'ÉMISSION « PASSIONNÉMENT ARTISANS » ENREGISTRÉE EN DIRECT LIVE

C'est à la demande de la CRMA Champagne-Ardenne, que l'équipe de « Passionnément artisans » a installé son plateau de TV sur le « Village de métiers et des formations » le vendredi 4 septembre.

Après Lille, Lyon ou Strasbourg, Châlons-en-Champagne a accueilli cette émission organisée par l'APCMA avec 2 thèmes choisis par la CRMA et animés par Pascal Mateo, journaliste au Point : *« Comment faciliter l'accès des artisans à la commande publique ? »* avec comme invités Caroline Carlier, chargée de mission Publimarchés à la CRMA, Jean-Louis Mouton, menuisier à Juzennecourt (52) et président de la Chambre de métiers de Haute-Marne, David Romeo, carreleur à Tinqueux (51) et Dominique Hick, directeur commercial de la Banque Populaire Alsace, Lorraine, Champagne.



« **Apprenti aujourd'hui, artisan demain** » avec comme invités Jean-Michel Christe, secrétaire général du CFA BTP de Champagne-Ardenne, Ludovic Zaluski, coiffeur à Châlons-en-Champagne (51) et son apprenti Valentin Boulonoy, Renée Hasel, esthéticienne à Reims (51) et Philippe Van Bellegem représentant MAAF Assurances.


L'émission est disponible sur le site www.passionnement-artisans.com

WORLDSKILLS COMPETITION

Bravo !

Envolée pour São Paulo du 11 au 16 août dernier, l'Équipe de France des Métiers a confirmé son excellence lors de la 43e édition de WorldSkills Competition. Bilan : neuf médailles et une grosse, très grosse fierté.

MÉLANIE KOCHERT


© WORLDSKILLS

L'équipe de France a brillé à São Paulo.
Au premier plan, tenant la perche :
Thomas Landreau, médaillé d'or en carrelage.

La cérémonie de clôture de WorldSkills São Paulo 2015 a fait vibrer d'une fièvre euphorique le Gymnase brésilien d'Ibirapuera le 16 août dernier. Après quatre jours d'épreuves intenses, les délégations des 59 pays participants aux 43es Olympiades des Métiers, entourées de près de 8 500 spectateurs, ont attendu avec excitation et fébrilité l'annonce des résultats. Pour la France, ce fut neuf fois l'explosion de joie. Avec ses deux médailles d'or, quatre médailles d'argent et trois médailles de bronze, l'Équipe de France, classée à la huitième position mondiale, a ainsi confirmé le talent, l'excellence de ses savoir-faire et de ses métiers.

MIEUX QUE JAMAIS

Face à une concurrence toujours plus rude et déterminée, elle a encore amélioré son palmarès par rapport au précédent concours mondial, à Leipzig en 2013. Mais au-delà des résultats, c'est par leur motivation, leur investissement et leur comportement que les 45 jeunes représentants du drapeau tricolore ont prouvé que, sous le large soleil brésilien, ils pouvaient briller.

Représentant les métiers du carrelage, Thomas Landreau (Pays de la Loire), 21 ans, est l'un des deux médaillés d'or tricolore de la compétition. Depuis janvier, Thomas avait, aux côtés de ses formateurs du CFAB de Saint-Herblain, consacré dix jours par mois à son entraînement. Également Ligérien, le médaillé de bronze 2013 Basile Ageneau était lui aussi venu encourager le poulain. *« J'ai vraiment été bien coaché, cela m'a permis de partir confiant,* raconte Thomas. *Je me suis même dit : mon défi sera de dépasser Basile ! »*

Une fois sur site, la tête du jeune homme a un peu tourné. *« Tout était démesuré : la taille du site, les 250 000 visiteurs, le niveau des concurrents... Mais j'avais un vrai bloc de soutien avec moi, et malgré des débuts un peu déroutants, j'ai réussi à m'apaiser, à me concentrer et, au final, boucler mon travail mieux que jamais ! »* Naturellement, à l'annonce des résultats, *« tout le monde était fou de joie... »*

De ses propres mots, Thomas *« rentre changé de cette expérience. Professionnellement, humainement, j'ai appris énormément. »* Ses aventures internationales, elles, ne devraient pas s'arrêter là. D'ici à la fin de l'année, Thomas compte bien trouver, en Suisse, une opportunité de s'installer et d'apprendre *« d'autres façons de travailler. »* Et son talent, toujours, perfectionner.

LE PALMARÈS

- **Médailles d'or :** Thomas Landreau, carrelage (Pays de la Loire) - Baptiste Gabiot, peinture et décoration (Bourgogne)
- **Médailles d'argent :** Clément Vicard, menuiserie (Rhône-Alpes) - Florence Lesage, pâtisserie-confiserie (Picardie) - Justine Gaubert, coiffure (Basse-Normandie) – Bastien Le Naour, maintenance des matériels (Pays de la Loire)
- **Médailles de bronze :** Raphaël Paugois, plomberie et chauffage (Centre) - Axel Mellerin, charpente (Pays de la Loire) - Mathieu Provost, imprimerie (Aquitaine)
- **Médaille de la Nation :** Antoine Mazenot, Web design (Pays de la Loire)

Haie d'honneur pour l'apprentissage

Les Olympiades des Métiers, dont l'APCMA et le réseau des CMA sont partenaires de longue date, participent pleinement à la valorisation des métiers et à la reconnaissance de l'apprentissage comme voie d'excellence vers la réussite professionnelle. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 61 % des participants aux épreuves internationales sont issus de l'alternance. Comme le rappelle Michel Guisembert, président de WorldSkills France, *« la formation professionnelle est une solution efficace pour faire baisser la courbe du chômage ; elle constitue un vrai sujet pour demain. »*



RENAULT
PRO+

Renault KANGOO EXPRESS

EASY PACK PRO

SANS APPORT,
AVEC ENTRETIEN,
GARANTIE,
ASSISTANCE

À PARTIR DE
115 € HT / MOIS*
SOUS CONDITION DE REPRISE
EN RENAULT NEW DEAL PRO
SUR 60 MOIS ET 80000 KM



Crédit photo : Yannick Brossard

MODÈLE PRÉSENTÉ : KANGOO EXPRESS SÉRIE LIMITÉE MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE dCi 90 À PARTIR DE 153 € HT EN RENAULT NEW DEAL PRO SUR 60 MOIS ET 80000 KM.

* Exemple de Crédit-Bail Maintenance sur 60 mois pour un Kangoo Express Compact Générique dCi 75 au prix remisé de 7 915 € HT, soit une remise de 5 535 € (incluant la prime Renault de 1 500 € H** sous condition de reprise d'un véhicule de plus de 8 ans) par rapport au prix tarif conseillé n°2200 du 01/07/2015 de 13 450 € HT, soit 60 loyers de 114,98 € HT comprenant la garantie et l'entretien pour 60 mois et 80 000 km, l'assistance au véhicule et aux personnes, selon barème et conditions contractuelles à disposition dans le réseau. En fin de contrat, option d'achat finale de 3 165 € HT ou reprise devotre véhicule par votre concessionnaire pour ce montant diminué des éventuels frais de remise en état standard et des kilomètres supplémentaires, selon conditions générales Argus. Le montant de la reprise servira à solder votre crédit-bail. Coût total en cas d'acquisition de 10063,80 € HT. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Diac, SA au capital de 61 000 000 € - établissement de crédit et intermédiaire en assurances - siège social : 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 702 002 221 RCS Bobigny - N° ORIAS : 07 004 966 - www.orias.fr. Assistance souscrite par Diac auprès de Axa Assistance France Assurances, SA au capital de 31 275 660 € - société régie par le code des assurances - SIREN 451 392 724 RCS Nanterre - 6 rue André Gide 92320 Châtillon, dont les opérations sont soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris. Prolongation de l'offre de septembre jusqu'au 31 octobre 2015, non cumulable, réservée aux artisans, commerçants, sociétés (hors loueurs, administrations, clients sous protocoles nationaux ou régionaux), valable dans les points de vente participants, intermédiaires non exclusifs. Renault New Deal Pro est une marque déposée par Renault SAS, désignant une offre de crédit-bail Diac. Easy Pack Pro : Pack professionnel tout inclus.

Renault recommande elf

renault.fr

RENAULT CHARLEVILLE
2 rue Camille Didier
03.24.59.65.65

RENAULT SEDAN
R.D. 6, 08200 Wadelincourt
03.24.27.78.78

RENAULT RETHEL
Rue de la Sucrerie
03.24.38.19.20

i

UNE AIDE POUR EMBAUCHER VOTRE PREMIER SALARIÉ

Vous venez de créer votre entreprise ou, artisan indépendant, vous hésitez à passer le cap d'une embauche ? Sachez que depuis le 3 juillet 2015 (*décret N° 2015-806*), les petites entreprises peuvent obtenir 4 000 euros d'aide si elles recrutent un salarié pour la première fois, ou après être restées sans personnel depuis au moins 12 mois. Le recrutement doit se faire entre le 9 juin 2015 et le 8 juin 2016 en CDI ou en CDD de 12 mois. Cette aide s'obtient par l'envoi d'un formulaire de demande dans les six mois de l'embauche, accompagné d'un RIB et du contrat de travail, à l'Agence de services et de paiement.

i | **Téléchargeable sur : www.emploi.gouv.fr/premiersalarie**

EX-CONJOINT COLLABORATEUR ET RETRAITE

En cas de séparation ou de cessation d'activité (décès, départ à la retraite) du chef d'entreprise, les ex-conjoints collaborateurs des artisans, commerçants, agriculteurs et professions libérales ont désormais le droit de continuer à cotiser personnellement à la caisse de retraite des travailleurs indépendants depuis le 1er juillet 2015 (*décret N° 2015-769 du 29 juin 2015*). Cette demande d'assurance volontaire vieillesse doit se faire dans les six mois de la radiation auprès de la caisse de son conjoint. Les cotisations sont calculées sur la base des revenus.



Mode d'emploi

Le document unique

Dès lors que vous avez un salarié ou un apprenti, vous devez établir un document unique. Ce document est la transposition par écrit de l'obligation légale (1) pour l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés.



© JORN BUCHHEIM

1. UN DOCUMENT UTILE

Le document unique (DU) ou le document unique d'évaluation des risques (DUER) est un inventaire des risques pouvant nuire à la sécurité et à la santé de tout salarié (2). Il permet d'analyser toute source de risque au travail : produits et équipements utilisés, horaire de jour ou de nuit, gestes répétitifs, bruits, odeurs, température, agressions verbales etc. C'est avant tout un outil de prévention des risques destiné à rendre l'entreprise plus performante. Une fois les risques évalués, vous pourrez alors adopter des mesures d'amélioration.

2. LES SANCTIONS EN CAS DE NÉGLIGENCE

Le DU ne doit pas être perçu comme une simple formalité. Le négliger peut entraîner de lourdes conséquences pour l'employeur. Ainsi, le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques est puni par une amende de 1 500 euros et jusqu'à 3 000 euros en cas de récidive (3). Par ailleurs, en cas d'accident ou de maladie professionnelle, vous risquez gros s'il s'avère que vous n'aviez pris aucune disposition pour mesurer les risques auxquels vos salariés étaient exposés. Dans ce cas, il y a une « faute inexcusable » qui engage votre responsabilité pénale sans compter que la caisse d'assurance maladie pourra se retourner contre vous pour obtenir le remboursement des indemnités versées au salarié.

3. LES AIDES À LA RÉALISATION

Globalement, le DU s'élabore en trois phases : identification des risques, classement, puis actions à mener. Il convient d'interroger et d'informer ses salariés avant d'établir le DU. Il n'existe cependant pas de format imposé de document unique. Votre chambre de métiers et de l'artisanat peut vous aider à élaborer votre DU (matrices informatiques, modèles, diagnostics, formations…). Vous pouvez également prendre conseil auprès des Agences régionales pour l'amélioration des conditions de travail (www.anact.fr), du médecin du travail ou de l'inspecteur du travail.

Code du travail : (1) articles L 1421-1 à L 1421-5. (2) (3) article R 4121-1

i | **Pour contacter votre CMA : www.artisanat.fr N° Indigo : 0 825 36 36 36 (0,15 € TTC/minute)**



Questions/Réponses

Apprentissage : quelles aides à l'embauche à la rentrée 2015 ?

Vous hésitez encore à embaucher un apprenti ? Vous ne savez plus à quelles aides vous pouvez prétendre ? Voici un récapitulatif des dispositifs en vigueur en cette rentrée scolaire.

QUELLES SONT LES AIDES DISPONIBLES EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ?

	Moins de 11 salariés	De 11 à 250 salariés	Plus de 250 salariés
1. Nouvelle aide « TPE jeune apprenti »	✔	✘	✘
2. Prime à l'apprentissage pour les TPE	✔	✘	✘
3. Aide au recrutement apprenti supplémentaire	✔	✔	✘
4. Exonération de charges sociales	✔	✔	✔
5. Crédit d'impôts	✔	✔	✔
6. Aides de l'Agefiph (travailleur handicapé)	✔	✔	✔

✔ Aide accessible. ✘ Aide non accessible. NB : dès lors qu'elles sont accessibles, **ces aides sont cumulables**.

1. / 2. QUE FAUT-IL RETENIR DES AIDES SPÉCIFIQUES AUX TPE ?

■ **L'aide « TPE jeune apprenti » :** aide forfaitaire de 4 400 euros versée trimestriellement par l'État la première année du contrat. Cette nouvelle aide s'adresse aux entreprises de moins de 11 salariés qui recrutent un apprenti âgé de moins de 18 ans à la date de conclusion du contrat.

■ **La prime à l'apprentissage :** aide versée par votre Région, réservée aux entreprises de moins de 11 salariés, qui s'élève à 1 000 euros minimum par année de formation.

3. QUELS SONT LES CRITÈRES À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU RECRUTEMENT APPRENTI SUPPLÉMENTAIRE ?

Pour bénéficier de cette aide de 1 000 euros minimum (versée à l'embauche par votre Région et cumulable avec la prime à l'apprentissage), il faut :

■ **soit recruter un apprenti pour la première fois ;**

■ **soit prendre un apprenti supplémentaire dans votre entreprise.**

4. QUELLES SONT LES CHARGES EXONÉRÉES SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ?

■ **Charges exonérées pour les TPE :** cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales ; contribution FNAL ; cotisations salariales et patronales d'assurance chômage ; versement transport et forfait social le cas échéant ; contribution solidarité pour l'autonomie ; cotisations retraite complémentaire.

■ **Charges exonérées pour les entreprises de plus de 11 salariés :** cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

■ **Charges restant dues :** les cotisations AT/MP (accidents du travail/maladies professionnelles) ainsi que certaines cotisations conventionnelles.

5. QUEL EST LE MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔTS ?

Le crédit d'impôts s'élève à **1 600 € pour la première année d'une formation de niveau III ou inférieure**. Ce montant passe à 2 200 € dans certains cas, notamment pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.

6. QUELLES SONT LES AIDES DE L'AGEFIPH CONCERNANT L'EMBAUCHE D'APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP ?

■ L'aide à la conclusion du contrat d'apprentissage varie de 1 500 € à 9 000 €.

■ L'aide à la pérennisation suite au contrat d'apprentissage varie de 1 000 € à 4 000 €.



Renseignements auprès de votre CMA (www.artisanat.fr) et sur www.apprentissage.gouv.fr

Vos droits

Que faire en cas de litige avec son expert-comptable ?



Partenaire essentiel de la petite entreprise, l'expert-comptable lui fournit une prestation large qui, outre la présentation des comptes, englobe généralement des conseils juridiques, fiscaux et financiers. Cette mission élargie peut être source de contentieux mais il existe des solutions pour les régler.

Avant de commencer sa prestation, l'expert-comptable fait signer une « lettre de mission » (1) au chef d'entreprise qui détaille le champ de ses interventions et ses honoraires : comptabilité, déclarations sociales et fiscales, bulletins de paie, durée du contrat, modalités de renouvellement et de résiliation, conditions tarifaires des actes pratiqués, etc. Un premier moyen de prévenir les sources de contentieux est de déterminer qui fait quoi, autrement dit, d'être attentif à la répartition des tâches entre l'entreprise et l'expert-comptable. Car ce dernier a une obligation de moyens et non de résultats lorsqu'il s'agit de conseils additionnels qui ne relèvent pas de la pure comptabilité. S'agissant des honoraires, il vaut mieux opter pour un forfait fixe afin d'éviter des surprises.

RESPONSABILITÉ DE L'EXPERT-COMPTABLE

L'expert-comptable n'est pas à l'abri d'une condamnation judiciaire lorsqu'il commet une faute. Le plus gros des contentieux porte sur sa responsabilité civile qui entraîne davantage de discussions que sa responsabilité pénale (fraude, usage de faux, non-respect du secret professionnel etc.). Ainsi la responsabilité civile de l'expert-comptable peut être engagée en cas de : perte d'un avantage fiscal pour l'entreprise (2), défaut de mise en garde de l'employeur sur une erreur dans le contrat de travail d'un salarié (3), erreur dans une déclaration à l'Urssaf (4), erreur de régime de TVA (5), erreur sur le bulletin de paie (6)…

RÈGLEMENT DES LITIGES

Lorsque survient un désaccord, il convient d'entamer au préalable une procédure de conciliation en saisissant l'Ordre des experts-comptables de la région par courrier argumenté et documenté. La procédure, gratuite, se met en place dans les 10 à 15 jours après réception de la demande. À défaut de conciliation, l'entreprise pourra alors se tourner vers un avocat pour saisir le tribunal compétent. Par ailleurs, il reste toujours possible de changer d'expert-comptable avant que les choses ne se dégradent.

(1) La mission de l'expert-comptable est réglementée par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945, la loi du 8 août 1994, le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 et récemment l'article 62 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Loi Macron). (2) Cass.civ, 10 septembre 2014 n° 13-23926. (3) Cass.com. 17 mars 2009 n° 07-20667. (4) CA Paris 12 mai 2004 n° 2004-257381. (5) Cass.soc. 7 juillet 2010, n° 08-45139. (6) CA Lyon 31 janvier 2008 n° 2008-365753

Tableau de bord



SOCIAL

- **Effectifs salariés :** + 0,2 % au 2e trim. 2015 (soit + 27 300 emplois) dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands hors agriculture.*
- **Salaires** : + 0,3 % au 2e trim. 2015 selon les chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière.*
- **Smic au 1er janvier 2015 :** 9,61 €/heure soit 1 457,52 €/mois (151,67 heures de travail).
- **Minimum garanti au 1er janvier 2015 :** 3,52 €.
- **Plafond mensuel de la Sécurité sociale 2015 :** 3 170 €.
- **Taux de chômage en France (BIT) :** 10,3 % de la population active au 1er trim. 2015.*



FINANCE

- **Taux de rémunération de l'épargne à compter du 1er août 2015 :**
  Livret d'épargne d'entreprise (LEE) : 0,50 %
  Compte épargne logement (CEL) hors prime d'État : 0,50 %
  Plan d'épargne logement (PEL) hors prime d'État, ouvert avant le 1er mars 2011 : 2,50 %
- **Taux d'intérêt des comptes courants d'associés :** 2,11 % au 2e trim. 2015 (1er trim. : 2,26 %)
- **Crédit aux entreprises :** + 3,3 % de crédits aux TPE/PME sur 12 mois



PRIX

- **Indice des prix à la consommation (IPC) :** - 0,4 % en juillet 2015 après -0,1 % en juin. En légère hausse sur 1 an (+0,2 %).*
- **Indice du coût de la construction (ICC) :** 1 632 au 1er trim. 2015 (-0,97 % sur un an).*

* Insee / ** Banque de France

LE CENTRE D'AIDE À LA DÉCISION : L'INTERFACE ARTISANS-APPRENTIS

La campagne 2015 d'apprentissage n'est pas terminée, vous avez jusque fin décembre pour conclure un contrat !

Faites-nous part de vos besoins.

Vous souhaitez transmettre vos savoir-faire et contribuer à la pérennité de votre métier en formant un apprenti dans votre entreprise, sachez que vous pouvez déposer votre offre au CAD (Centre d'Aide à la Décision) de votre Chambre de Métiers.

Vous serez alors mis en relation, après votre accord, avec des jeunes ayant élaboré et validé leur projet professionnel.

En résumé, le CAD de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes vous aide et vous accompagne gratuitement dans vos démarches de recrutement d'un apprenti.

À ce jour plus de 250 jeunes sont inscrits à la Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes et une trentaine d'offres reste disponible sur le département.

Contactez-nous !

N'hésitez pas, faites parvenir vos offres !

**Mlle Anne-Laure COUSIN
Centre d'Aide à la Décision
8 rue de Clèves, CS 80734
08013 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cédex
TEL : 03 24 56 59 42
FAX : 03 24 56 81 88
anne-laure.cousin@cma-ardennes.fr**

LE PARRAINAGE DES JEUNES : PARCE QU'ON EST PLUS FORT ACCOMPAGNÉ !



Rejoignez le réseau des parrains marraines ardennais !

• Partagez votre connaissance de l'entreprise, de votre environnement, de votre fonction…
• Partagez l'amour de votre métier
• Valorisez les compétences et aptitudes d'un(e) jeune, renforcez sa confiance en ses capacités
• Apportez vos conseils pour ses contacts avec l'entreprise…

Telles sont les principales missions d'un(e) parrain - marraine.

QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE ?

• Les parrains-marraines ont une fonction bénévole, leur action spécifique s'articule avec celle du (de la) conseiller(ère) chargé(e) de la Mission Locale de l'accompagnement global et au long cours, du parcours du jeune pour son insertion sociale et professionnelle.
• « Donner des relations à ceux qui n'en ont pas », « faciliter leur accès à l'emploi, « aider à se maintenir dans le milieu du travail », par le partage d'expérience et la médiation jeunes / entreprises.

AINSI, LE PARRAINAGE C'EST :

Apporter des informations sur les entreprises, leurs logiques, contraintes, les attentes des employeurs, aider à structurer les démarches de recherches d'emploi, Faire profiter de son bon sens et de ses valeurs, faire part des points à améliorer.

Participer à l'avenir des jeunes, du territoire et rejoindre un réseau local, départemental, régional et national.

MAIS, CE N'EST PAS :

• Offrir un emploi ou le chercher à la place du (de la) jeune
• Être toujours d'accord avec lui, prendre des décisions à sa place
• Résoudre ses problèmes
• Agir seul ou de façon isolée

QUI SONT LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES ?

Un(e) jeune entre 16 et 26 ans, ayant un projet professionnel confirmé, accompagné(e) par la Mission locale, prêt(e) à rencontrer l'entreprise, Motivé(e) et volontaire.

Faites profiter des jeunes de votre expérience et de vos compétences rejoignez-nous !

**Nous venons à votre rencontre pour définir avec vous vos possibilités :
Mission Locale du Bassin d'emploi Charleville-Mézières
Stéphanie BOURE 03 24 59 75 84 – sboure.mlcharleville@laposte.net
Coordination Régionale
Sophie COSSU 06 31 44 79 60
scossu@arifor.fr**

Nouveau et gratuit : permanence avec un notaire

Chaque troisième mercredi de chaque mois, un notaire tiendra une permanence dans les locaux de la CMA08 pour répondre à vos questions en matière de régime matrimonial, protection des biens, succession.

Vous êtes artisan ou conjoint d'artisan merci de prendre rendez-vous au préalable au 03 24 56 59 41 ou par mail : aurelie.tristant@cma-ardennes.fr

Les prochaines permanences sont le 21 octobre, le 18 novembre et le 16 décembre.



Formation CQP, responsable de salon de coiffure



La CMA des Ardennes a mis en place la formation préparant au CQP Responsable de salon de coiffure en octobre 2015. C'est une formation qualifiante de 240 heures qui prépare des futurs manageurs de salon de coiffure. Les 8 stagiaires qui ont déposé leur dossier final à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ont obtenu le CQP Responsable de salon de coiffure et se verront remettre leur diplôme prochainement. Bravo à eux pour leur réussite !

• Sofia Da Costa Lima à Givet • Pauline Doppagne à Villers Semeuse
• Jérémy Doudoux à Charleville Mézières • Crystal Gillet à Charleville Mézières
• Hélène Kanikowski à Charleville Mézières • Ingrid Renou à Charleville Mézières
• Élodie Renouard à Charleville Mézières • Laetitia Vaudore à Villers Semeuse



INTERVIEW

M. Luc Bonhomme, dirigeant de la SAS Thirion et Thierry Simonnet, salarié et maître d'apprentissage



CMA : Pouvez-vous vous présenter et présenter votre entreprise ?

Luc Bonhomme (L.B.) : La SAS Thirion a pour activité l'électricité, la plomberie, le chauffage et la climatisation, elle existe depuis 1966, je suis gérant depuis 12 ans, ancien salarié de l'entreprise. C'est une entreprise artisanale même si nous avons 25 salariés, 2 sites à Vouziers et Suippes (51).

Thierry Simonnet (T.S.) : Je suis salarié de l'entreprise depuis 27 ans et je forme actuellement 1 jeune. J'ai moi-même été apprenti donc pour moi c'est important de transmettre ce que l'on m'a appris.

CMA : Qu'est-ce qui vous a incité à accueillir des apprentis dans votre entreprise ? Combien en avez-vous ?

L.B. : Nous sommes artisans dans l'âme et par vocation l'apprentissage est très présent dans l'artisanat. C'est une de ses valeurs. Nous voulons donner la chance aux jeunes d'apprendre un métier et d'avoir un travail par la suite, nous ne voulons pas les laisser sur le carreau. Actuellement nous avons 7 apprentis.

CMA : Le coût est-il un élément important dans votre décision d'en prendre ?

L.B. : Nous sommes une entreprise du bâtiment où les salaires des apprentis sont plus élevés que dans les autres secteurs d'activité, de plus depuis 2014, nous ne bénéficions plus des aides du Conseil régional car nous avons plus de 11 salariés donc cela nous coûte de l'argent de prendre des apprentis mais malgré tout nous continuerons à en prendre car c'est la volonté de l'entreprise. Le coût est important mais au bout d'un certain temps on est censé récupérer les fruits de son investissement, il ne faut pas se le cacher.

CMA : Comment trouvez-vous vos apprentis ? Quels sont vos critères pour retenir une candidature ?

LB. : Nous ne déposons pas d'offres car les jeunes nous contactent directement, nous leur demandons de nous envoyer cv/lettre de motivation. Ensuite nous les prenons en stage par le biais d'une convention de stage avec la Chambre de métiers.

T.S. : Pendant leur stage nous observons leur mentalité, leur motivation, leur ponctualité, l'intérêt qu'ils portent au métier et c'est comme cela que nous prenons notre décision. Mais parfois nous sommes déçus de leur attitude pendant le déroulement du contrat d'apprentissage.

CMA : Les jeunes progressent-ils comme vous le souhaitez ?

T.S. : La plupart du temps cela se passe bien mais il nous arrive parfois d'être déçus après les 2 mois de la période d'essai, les jeunes ne sont plus si motivés qu'au départ. Dans ce cas nous contactons le formateur du CFA pour faire le point, pour essayer de trouver une solution, de voir ce qui pourrait être amélioré.

CMA : le CFA est un partenaire important en matière d'apprentissage, avez-vous été convié à une réunion ? Avez-vous reçu la visite d'un formateur ?

L.B. : Nos apprentis vont soit au CFA BTP de Poix-Terron soit au CFA BTP de Reims. Nous sommes régulièrement invités à des réunions, ou en fin d'année à la promotion de fin d'études. J'avoue que je ne vais pas à toutes les réunions, par manque de temps principalement. Nous recevons la visite d'un formateur du CFA 3 fois par an pour faire un débriefing sur les acquis du jeune. Un de mes apprentis a été sollicité pour faire découvrir le métier à des futurs apprentis lors de la journée porte ouverte du CFA BTP 08 le samedi 14 mars 2015, cela a été une fierté pour moi en tant qu'employeur et pour mon apprenti. Il y a même eu un article avec la photo de mon apprenti dans le journal *L'union/l'Ardennais*.

CMA : quelles sont à votre avis les qualités que doit avoir un maître d'apprentissage ?

T.S. : Il doit être patient, pédagogue et avoir l'amour de son métier. Il doit aussi avoir un côté « paternel » et prendre en charge le jeune sur des aspects non professionnels parfois.

L.B. : Du fait du contexte économique difficile, nous en demandons de plus en plus à nos ouvriers et nous leur demandons en plus de consacrer de leur temps pour former des jeunes donc ce n'est pas toujours évident de tout concilier.

CMA : que faudrait-il modifier pour améliorer ce dispositif de formation ?

T.S. : Il faudrait plus de souplesse dans la réglementation au niveau du temps de travail, du travail en hauteur, de l'utilisation des machines dangereuses. Même s'il y a eu des changements récemment il faut encore aller plus loin.

L.B. : Il faudrait aussi réinstaurer les aides pour les entreprises de plus de 11 salariés car je ne comprends pas pourquoi elles n'y auraient pas le droit.

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIE TRISTANT

84%

des TPE ayant demandé un crédit d'investissement au 2e trim. 2015 ont vu leurs demandes satisfaites en totalité ou en grande partie (à plus de 75 %). Ce chiffre progresse par rapport aux trimestres précédents (78 % au 1er trim. 2015, 74 % au 4e trim. 2014) ; il rapproche la situation des TPE (0 à 9 salariés) de celle des PME, qui sont 94 % à avoir obtenu satisfaction. Concernant l'accès au crédit de trésorerie, les chiffres sont stables pour les TPE : 65 % ont obtenu gain de cause, au 1er comme au 2e trimestre 2015. Seules 9 % des TPE ont demandé un crédit de trésorerie au 2e trim. 2015 et 11 % un crédit d'investissement. L'autocensure est marginale parmi les causes d'absence de demande (1 % des TPE interrogées).

Source : Stat Info Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France – 2e trimestre 2015. 16 juillet 2015

1/3

Fin 2012 en France, un tiers des indépendants et dirigeants salariés d'entreprise sont des femmes. Un pourcentage qui tombe à 25 % parmi les personnes dirigeant ou codirigeant une entreprise comptant au moins une autre personne. Les femmes représentent en outre 40 % des auto-entrepreneurs, 37 % des entrepreneurs individuels « classiques » mais seulement 25 % des gérants de SARL et 17 % des dirigeants salariés hors SARL. Les femmes indépendantes ou dirigeantes salariées sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins (44,6 ans contre 46,2 ans) et gagnent 31 % de moins qu'eux. Elles sont surreprésentées chez les jeunes indépendants et dirigeants d'entreprise (40 % des moins de 30 ans).

Source : Insee Première N° 1563 – juillet 2015

ACCESSIBILITÉ

La loi du 11 février 2005 prévoyait la mise aux normes accessibilité de 100 % des établissements recevant du public (ERP) au 1er janvier 2015. Or, ils ne seraient que 30 % à avoir entrepris les démarches. Les choses devraient néanmoins s'accélérer car l'ordonnance du 26 septembre 2014, qui a instauré les agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap), a été ratifiée le 5 août dernier*. **Les professionnels – et notamment les gestionnaires d'ERP de 5e catégorie – ont donc jusqu'au 27 septembre 2015 pour présenter leur Ad'Ap.** L'Ad'AP consiste en une programmation budgétaire ; il suspend les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité. Les travaux présentés devront être réalisés dans les trois ans. Infos pratiques et détaillées selon votre situation, mesures dérogatoires sur **accessibilite.gouv.fr.**

* Loi n° 2015-988 publiée au *JO* le 6 août.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE A DIT…

« *La transmission d'entreprises constitue un potentiel important de croissance et de création d'emplois. La nécessité d'une mobilisation particulière des pouvoirs publics sur ce sujet, et tout particulièrement en faveur des TPE et des PME, ne fait aucun doute* », Emmanuel Macron, le 7 juillet 2015.

LA VISITE D'ENTREPRISE, UN ARGUMENT DE VENTE

Osez le tourisme industriel ! Les achats consécutifs à une visite d'entreprise seraient 2,5 fois supérieurs aux achats sans visite, selon les chiffres clés de la visite d'entreprise publiés par *Entreprise & Découverte*.

i

3 ANS DE BAISSE ININTERROMPUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Selon l'enquête de conjoncture UPA / I+C sur le 2e trimestre 2015 réalisée début juillet, l'artisanat et le commerce de proximité restent en marge de la reprise, avec un nouveau recul de l'activité de 2 %.

LA MOITIÉ DES EMPLOIS VACANTS DANS LES TPE

Selon la Dares (Dares indicateurs n° 059 – août 2015), plus de la moitié des postes à pourvoir le serait dans les entreprises d'un à neuf salariés alors que celles-ci ne représentent que 20 % de l'emploi salarié.

Contre l'uberisation « sauvage » de l'économie

Consciente des inquiétudes et des troubles générés par le phénomène de « l'uberisation », l'APCMA a souhaité alerter les pouvoirs publics sur la situation. Selon son président, Alain Griset, c'est tout le secteur de l'artisanat qui est concerné tout comme le modèle social français, qui doit inévitablement être repensé.

PROPOS RECUEILLIS PAR BARBARA COLAS

LE MONDE DES ARTISANS : QU'EST-CE QUE L'UBERISATION « SAUVAGE » DE L'ÉCONOMIE ?

Alain Griset, président de l'APCMA : C'est la concurrence de grandes entreprises – souvent des plateformes digitales basées à l'étranger – qui attaquent un secteur de l'économie sans respecter aucune des règles imposées à ce secteur sous couvert du principe de « liberté d'entreprendre ». Ces multinationales sont des intermédiaires qui se financent sur le produit du travail au détriment de celui qui produit et ne créent pas de nouveaux emplois sinon précaires. Elles génèrent une économie parallèle qui entraîne le recul du salariat, la prolifération du travail clandestin, avec le risque de la précarisation, à terme, de millions de Français. Au-delà des agissements d'Uber, l'économie collaborative est une évolution du monde, notamment via les nouvelles technologies comme les applications mobiles. Une chose est sûre, c'est un changement inéluctable. Nous devons accompagner les entreprises artisanales dans cette évolution de l'économie. Il faut obtenir les règles d'une concurrence loyale, l'économie collaborative ne pouvant être un prétexte à les contourner.

LMA : QUELS RISQUES CELA REPRÉSENTE POUR LE SECTEUR DE L'ARTISANAT ?

A.G. : Si on laisse faire, tous les artisans peuvent devenir les nouveaux esclaves des plateformes, perdre la maîtrise du prix de leur travail et être concurrencés par des intermittents à la qualification invérifiable ou encore des travailleurs clandestins. Chaque métier est concerné car si on laisse libre court à la concurrence provenant d'entreprises qui ne paient pas de charges et ne respectent aucune règle, il est impossible de lutter. Nous sommes en danger. Mais ne voyez pas là un combat contre la modernité ! L'artisanat est favorable à l'innovation et il n'est pas question de faire machine arrière ! Il est évident que les règles de notre société ne correspondent plus à ce nouveau monde. Il faut les repenser en adéquation avec ces pratiques.

LMA : QU'ATTENDEZ-VOUS DES POUVOIRS PUBLICS ?

A.G. : Nous attendons qu'ils rétablissent l'équité et fassent un choix de société. Si notre modèle social n'est plus d'actualité, que les pouvoirs publics suppriment les impôts et les charges pour toutes les entreprises ! Mais on ne peut pas faire cohabiter un système dans lequel certains paient des charges et d'autres non. Cela n'est pas acceptable. Les consommateurs sont également concernés par ces questions et doivent faire un choix, celui de sauvegarder ou non le financement de nos écoles, de nos hôpitaux et de nos équipements.

COIFFURE

Donner des perspectives

Elle est l'une des activités les plus représentatives de l'artisanat et du service à la personne. Forte de son dynamisme, la coiffure revendique son rôle majeur au sein de la société : emploi, formation des jeunes, maillage territorial et liens de proximité.

MÉLANIE KOCHERT

De la profession de coiffeur, Bernard Stalter pourrait en parler des heures. Passionné, engagé, *« plein de foi dans l'avenir de ce métier »*, le président de l'Union nationale des entreprises de coiffure (Unec) s'est engagé avec sa fédération à défendre, sur l'ensemble du territoire, les intérêts de tous les coiffeurs : salons indépendants, franchisés ou pratiquants à domicile. Car c'est bien sous toutes ces formes que les entreprises de coiffure contribuent activement à l'animation des centres-villes, des zones de commerce, mais aussi à la vitalité du monde rural.

« Avec 82 000 entreprises, nous représentons le deuxième secteur de l'artisanat en France », rappelle Bernard Stalter. Malgré une baisse relative de la fréquentation des salons et du nombre de salariés ces cinq dernières années, *« les marques de son dynamisme sont partout »*. Les actions à mettre en œuvre pour le réaffirmer s'avèrent, toutefois, nombreuses. Qu'à cela ne tienne. Dès son arrivée à la tête de l'Unec en mai 2014, le président de la CMA d'Alsace a souhaité enfoncer le clou.


© DR

Bernard Stalter, président de l'Unec : *« Nous souhaiterions l'établissement d'une période transitoire de deux ans, sans charges, pour toute entreprise employant un jeune au sortir de l'apprentissage ».*

METTRE LES COIFFEURS EN VALEUR

« Nous avons mené des réflexions très larges sur la manière de revaloriser notre métier et nos collaborateurs, et mis des chantiers en cours. Nous nous concentrons notamment sur les questions de temps partiel, de travail dominical et, bien sûr, d'accès des jeunes à l'emploi. À ce titre, nous souhaiterions l'établissement d'une période transitoire de deux ans, sans charges, pour toute entreprise employant un jeune au sortir de l'apprentissage. » Un contrat à 0 % qui inciterait davantage à les intégrer, à leur mettre ce pied à l'étrier nécessaire pour entrer dans le monde du travail. Et Bernard Stalter d'insister : *« La coiffure est un très beau métier, jeune, visible, dynamique, fait d'échanges, qui peut se mettre en avant dans des grandes manifestations. Il faut le positionner et lui donner des perspectives ! »* D'un point de vue plus large également, *« il est de notre devoir commun de participer à l'inversion de la courbe du chômage*, considère le président. *Mais nous ne pouvons pas le faire seuls. Nous devons travailler avec les ministères. Je mettrai, avec l'Unec, tout en œuvre en ce sens. Car j'y crois profondément. »*

ÉCHANGES, AUDIT ET LIVRE BLANC

Dans cet élan, l'Unec a notamment appelé de ses vœux la rédaction d'un Livre blanc sur la formation au métier de coiffeur : état des lieux, volonté et moyens à mettre en sa faveur. De nombreux acteurs et partenaires du monde de la coiffure ont d'ores et déjà été auditionnés, et un premier état des lieux devrait être remis au gouvernement en fin d'année.

Afin de renforcer le lien entre les coiffeurs, créer des lieux d'échanges et d'information, la fédération a également investi Internet. Site remis à neuf, offre de service juridique, activité sur les réseaux sociaux... *« Facebook représente une véritable opportunité de se rassembler autour de thèmes forts : dialogue social, formation, vie artistique, événements de l'Unec, mais aussi les concours qui mettent en valeur notre profession auprès du grand public, comme la Coupe d'Europe de coiffure, que Paris a l'honneur d'accueillir pour trois ans. »*. Une vitrine « made in France » pour l'art, le soin du cheveu et tout un corps de métiers qu'il serait bien inutile de bouder.


www.unec.fr
facebook.com/unec.officiel

LA COIFFURE EN FRANCE

- **2e secteur** de l'artisanat
- **+ de 82 000 activités,** dont 62 000 salons et 20 000 prestataires à domicile
- **+ de 170 000 actifs,** dont 99 500 salariés
- **10 000 élèves, 22 300 apprentis et + de 3 000 contrats professionnels**
- **un renouvellement économique important : + de 9 000 nouveaux chefs d'entreprise en 2013,** dont plus de 1 500 repreneurs et 7 700 créateurs
- **6,2 milliards €** de chiffre d'affaires annuel





© PHOTOS : FFF



Stéphane Vergne, président de la Fédération des fromagers de France (FFF) : *« Nous représentons la vitrine et l'excellence du meilleur dans le monde des fromages ».*

CRÉMIERS-FROMAGERS

La crème de la crème

Que ce soit en boutiques, sur les marchés ou pour les grandes occasions (buffet, dégustation, plateau…), les 3 200 crémiers-fromagers de l'Hexagone font rimer performance et professionnalisme. Retour sur trois dates clés qui sont autant d'événements marquants dans l'évolution et la reconnaissance d'un métier qui vient d'obtenir le statut d'artisan.

ISABELLE FLAYEUX

15 MAI 1919 : CRÉATION DU SYNDICAT DE LA CRÉMERIE FRANÇAISE

Issu de la fusion de la Chambre syndicale des marchands de beurre, du Syndicat des crémiers et de l'Union syndicale des crémiers-fruitiers, le Syndicat de la crémerie française *« donne de la structure et fédère le métier qui partait à l'époque sans orientation propre. Cette date marque l'apparition de nos premiers statuts »*, explique Stéphane Vergne. Président de la Fédération des fromagers de France (FFF) depuis juin 2015, le fromager à la retraite évoque avec plaisir l'évolution de la profession à travers les ans et comment le regroupement de petits métiers d'autrefois a donné naissance, par modifications successives, à la FFF : *« Jusqu'au XIXe siècle, l'activité était informelle. Le laitier se promenait dans les rues avec sa carriole. Puis est venue la mode des produits de crémerie vendus dans de petites échoppes par des crémières. Le développement du chemin de fer a ajouté le fromage à nos métiers. Acheminés par le train, les fromages des régions arrivaient dans les grandes villes. C'est la naissance des crémiers-fromagers ».*

2000 : 1ER CONCOURS UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (MOF) CLASSE FROMAGER

En 2000, la classe Fromager a rejoint la centaine de corps de métiers qui concourent au titre de MOF. Pour comprendre comment les professionnels ont réussi à se faire admettre dans le concours, Stéphane Vergne revient sur l'évolution du métier et sa transformation : *« De 15 000 crémiers-fromagers dans les années 60, nous étions moins de 2 000 fin des années 70 - début 80 car beaucoup vendaient des fromages de l'industrie. Nous avions perdu le lien originel avec la grande tradition de la fromagerie française. Une poignée d'entre nous s'est remis à faire de l'affinage, de la transformation de produits… À revenir aux fondamentaux pour reconquérir nos clients. Nous avons alors trouvé légitime de frapper à la porte des ministères pour revendiquer le concours du MOF. La première participation a été rendue possible par une volonté des hommes ».*

1ER JUILLET 2015 : OBTENTION DU STATUT D'ARTISAN

L'entrée en vigueur du décret relatif à la mise en place du statut d'artisan pour la profession est un événement fondamental. Les 3 200 crémiers-fromagers français qui exercent des activités de transformation de produits à base de lait ou de fromage, en plus de leur activité commerciale, peuvent désormais se prévaloir de cette qualité. Au-delà de la reconnaissance professionnelle et du savoir-faire du métier, la FFF se félicite de la création d'un CAP de crémier-fromager. Des formations professionnalisantes de niveau Bac et au-delà devraient également voir le jour et seront accompagnées de projets techniques autour de l'innovation et du développement. *« Suivie par plus de 97 % des crémiers-fromagers, la démarche visait à démontrer que l'intelligence de la main s'exprime clairement chez nous. Le statut d'artisan institutionnalise notre métier et lui permet de conserver l'élan magistral lancé dans les années 80-90. Nous allons poursuivre la progression technique de notre métier et continuer à faire des produits de très haute qualité. »*



www.fromagersdefrance.com

LA CLÉ DU SUCCÈS EST SIMPLE POUR CHRISTOPHE ROUSSEL, C'EST LA QUALITÉ. MAIS ÉGALEMENT UN INVESTISSEMENT À 200 %. QUE CE SOIT DANS DE NOUVELLES BOUTIQUES, DE NOUVEAUX PRODUITS, DES COURS DE PÂTISSERIE, LA FORMATION DE SES EMPLOYÉS, LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION OU ENCORE LA VENTE À L'EXPORT, L'ARTISAN NE S'ARRÊTE JAMAIS ET SE BAT SUR TOUS LES FRONTS.

BARBARA COLAS





© L.THEETEN-PIXEL IMAGE

CHRISTOPHE ROUSSEL **PÂTISSIER ET CHOCOLATIER**

« Notre niveau d'exigence est très élevé dans tout ce que nous produisons »

DE L'ÉNERGIE À REVENDRE

Avec un chiffre d'affaires de 2,5 millions et 35 salariés, l'entreprise de Christophe Roussel se porte bien. *« Nous avons connu une hausse de 25 % du CA l'année dernière »*, se félicite l'artisan. Une réussite qui s'explique notamment par le dynamisme et la passion de ce dernier. *« Cela marche bien parce que nous faisons de la qualité. Notre niveau d'exigence est très élevé dans tout ce que nous produisons. »* Attentif à tout, il investit également pour le confort de ses salariés et leur productivité : *« J'ai investi dans une nouvelle machine pour enrober le chocolat et une machine de découpe par jet d'eau. »*

AU RYTHME DES SAISONS

« Je travaille avec les saisons, il est hors de question de proposer un fraisier en plein hiver ! » Ainsi, des nouveaux produits sont imaginés notamment en été, une période d'affluence à La Baule. Les « Ice Club », sandwichs glacés lancés cette année, en sont un exemple. Pour promouvoir ses créations, l'entreprise ne lésine pas. *« Nous réalisons régulièrement des opérations pour faire parler de la marque, comme à l'Épiphanie. La confection de 150 galettes pour la boutique de Paris est annoncée sur Facebook et les clients sont au rendez-vous ! »*



© L.THEETEN-PIXEL IMAGE

DES SAVEURS *et des idées*


© SOPHIE ET CHRISTOPHE ROUSSEL


© L.THEETEN-PIXEL IMAGE

UN BEST-SELLER MIS AU GOÛT DU JOUR

Pour se renouveler en permanence, Christophe Roussel n'hésite pas à faire appel à des designers. L'un de ses best-sellers, « Kisses From... », l'emblème de son entreprise conçu pour la Saint Valentin il y a une dizaine d'années, vient d'être « relooké ». Le but est de moderniser son image mais pas seulement : *« Le nouveau modèle sera plus difficilement copiable et c'était notre objectif. Il a été prototypé grâce à l'impression 3D. Pour pérenniser l'activité, il faut se renouveler, proposer une gamme originale ».*

PARTAGER SON SAVOIR-FAIRE SUR LE MARCHÉ

Cela fait désormais trois étés que l'artisan vend ses produits dans la Halle du Marché de La Baule. Un emplacement privilégié et spécifique. *« Ici, nous proposons une production réalisée sur place, cela permet plus d'échanges avec le client. »* Des produits conçus pour ce « corner », des gâteaux à partager, y sont également commercialisés. Pour alimenter tous les points de vente, une vingtaine de salariés s'activent dans l'atelier. *« Le plus difficile, lorsque l'on fait régulièrement les mêmes produits, c'est la constance. Je me bats avec mes équipes pour cela. »*

CONSULTING, ÉCOLE DE PÂTISSERIE ET EXPORT

La première boutique ouverte à La Baule, où se trouvait jusqu'en 2011 le laboratoire, va bientôt accueillir une école de pâtisserie. *« Je donne déjà des cours quand j'en trouve le temps. Nous avons décidé de créer un lieu dédié pour les développer de façon pérenne. »* Ce n'est pas la seule activité que développe Christophe Roussel. Il travaille en consulting avec un traiteur de la région, qui emploie désormais un de ces anciens chefs pâtissiers. En parallèle, il démarche également le marché asiatique. *« Pour l'instant, nous ne vendons que 5 % à l'export, uniquement au Japon. Mais j'aimerais développer ce créneau. »*



© DR

1998
Création de l'entreprise avec une boutique à Saint-Nazaire

2004
Déménagement pour La Baule
Création de la boutique située allée des Camélias

2008
Création d'une boutique à Guérande

2011
Création d'une boutique dans le quartier de Montmartre, à Paris

2013
Ouverture d'une deuxième boutique à La Baule (près de la mer)

2013
Ouverture d'un stand dans la Halle du marché au cœur de la Baule

2014
Création d'une boutique à Pornichet

2014
Prix Stars & Métiers dans la catégorie Dynamique commerciale


www.christophe-roussel.fr

DE L'ATELIER AU CABINET

Les artisans experts au rapport

Références dans leur profession, ces artisans ont choisi de mettre leurs compétences au service de la justice ou des assurances. Dire la vérité, toute la vérité, est pour eux une question d'honneur. Dans l'ombre ou dans le prétoire, ils délivrent leur avis technique sur des faits afin d'éclaircir une situation. Ils sont parfois appelés toutes affaires cessantes, au détriment de leur activité, pour un temps indéfini. Mais si ce rôle d'expert est une charge, il est aussi un titre honorifique pour son détenteur, ainsi qu'un gage de qualité, de savoir-faire et de droiture auprès de la clientèle. Témoignages.

MARJOLAINE DESMARTIN

FERYDOUN KABIRY, RESTAURATEUR DE TAPIS ET TAPISSERIES

« Mettre les clients en confiance »



© PHOTOS : DR

L'expertise de Ferydoun Kabiry ne profite pas qu'à ses clients. Expert et restaurateur de tapis et tapisseries, ce Meilleur Ouvrier de France 1997, dont la société Renaissance du Tapis (Limoges) est labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant, a un savoir-faire précieux, dont il fait profiter assurances, particuliers et entreprises. *« Je réalise parfois plusieurs centaines d'expertises dans l'année. »* L'artisan est également expert auprès de la cour d'appel de Limoges, depuis janvier 2000. *« À partir du moment où j'ai été inscrit sur la liste, un juge peut demander mon avis technique en cas de litige. »* Dans la réalité, le domaine de compétence de Ferydoun Kabiry ne l'a encore jamais conduit dans les couloirs d'un tribunal. Et pour cause : *« Très souvent, les parties préfèrent trouver un compromis que d'aller en justice »*.

Malgré tout, à l'issue de sa période probatoire de trois ans, l'artisan expert a dû renouveler et justifier son inscription. *« J'ai recensé les travaux effectués pendant cette période et attesté avoir suivi des formations juridiques. »* S'inscrire dans la durée comme expert judiciaire est important pour Ferydoun Kabiry. *« Comme pour les objets d'art, le secteur des tapis et tapisseries nécessite de mettre les gens, les clients, en confiance. »*



www.kabiry.com



LES CONSEILS de Jean-François Jacob, conseiller du président du CNCEJ*

• Mieux vaut **justifier d'une expérience importante** - une trentaine d'années dans le métier, sauf à œuvrer dans un domaine très spécifique – avant de présenter sa candidature à la fonction d'expert judiciaire, et ne pas se décourager au premier refus.
• Les cours d'appel demandent de plus en plus à ce que les postulants soient formés à la procédure. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des compagnies d'experts, qui ont toutes un service de **formation procédurale**.
• Un expert de justice doit en toutes circonstances respecter les valeurs cardinales du serment prononcé lors de son inscription : **donner son avis en son honneur et sa conscience**.

* Conseil national des compagnies d'experts de justice



www.cncej.org

SYLVIE FOUANON, RESTAURATRICE DE PIANOS

« Donner ses compétences à la justice »

Maître artisan en métiers d'art, Sylvie Fouanon restaure des pianos depuis 30 ans. En 2009, son atelier Pianos Balleron (Paris) obtient le label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant). Pour prolonger ce parcours d'excellence, Sylvie Fouanon postule à la fonction d'expert judiciaire. Après appréciation de ses compétences et enquête de moralité, l'artisane est inscrite sur la liste d'experts de la cour d'appel de Paris en décembre 2011.

Dégât des eaux, litige entre assurances… : Sylvie Fouanon intervient à la demande des magistrats ou des justiciables pour émettre un avis technique qui, s'il ne s'impose pas au juge, est déterminant. *« Nous devons être impartiaux. Dire le probablement vrai et le certainement faux. »* La restauratrice s'est familiarisée avec la sphère judiciaire : *« Nous bénéficions de formations, mais cela reste très compliqué. De nombreuses personnes vérifient ce que l'on fait. Sans compter que notre expertise nous engage pour longtemps ».* La tâche est synonyme de stress… et de temps. *« Dès qu'on vous appelle, il faut se rendre disponible. La justice prend le dessus sur le travail. »* Malgré toutes les contraintes inhérentes à cette fonction, Sylvie Fouanon y est attachée. *« C'est un titre, une position, qui rejaillit favorablement sur notre activité. »* La restauratrice a fait des émules ; sa sœur Claire Giuiorgadzé, spécialisée dans la restauration de monuments historiques, a été inscrite au tableau des experts 2015 auprès de la cour d'appel de Paris.

i

www.pianos.fr



JEAN PAULIGNAN, BIJOUTIER-JOAILLIER

« Une démarche presque philanthropique »

Maître artisan bijoutier-joaillier à Thuir, Jean Paulignan est expert judiciaire auprès de la cour d'appel de Montpellier depuis 1991. *« Mon premier cas concernait une malfaçon sur des fontes. »* Malgré une année de droit et la présidence du conseil des prud'hommes de Perpignan, Jean Paulignan reconnaît volontiers que la fonction d'expert judiciaire peut être intimidante. *« On a peur de se tromper. »* En 24 ans, l'artisan est intervenu sur une vingtaine de cas… dont un en Principauté de Monaco. *« Il s'agissait aussi de malfaçons, mais les sommes en jeu étaient considérables : des centaines de milliers d'euros. »* Jean Paulignan met un point d'honneur à effectuer ses expertises minutieusement, leur consacrant le temps nécessaire. *« Ça occupe, mais les avantages sont certains. Pour le public, un expert est un homme qui connaît tout. J'ai aussi la satisfaction d'aider les magistrats à résoudre certaines affaires. »*

Depuis 1994, l'artisan est également assesseur de la Commission de conciliation et d'expertise douanière. Il a été sollicité sur une quinzaine de cas. *« J'habite à proximité de la frontière espagnole et il peut y avoir pas mal de trafic, notamment de bijoux. Mon rôle est d'évaluer les pièces que les douaniers me soumettent. »*



i

www.bijou
paulignan.com


© APCI / DR

« Une démarche de design bien menée doit rendre l'artisan plus créatif »

ANNE-MARIE BOUTIN

Fondatrice et présidente
de l'Agence pour la promotion
de la création industrielle (APCI)

Convaincue de la nécessité pour les artisans de se moderniser tout en préservant leur savoir-faire, de développer leur créativité et de valoriser l'image de leur métier, Anne-Marie Boutin croit en l'intérêt du design pour les aider dans cette démarche.

PROPOS RECUEILLIS PAR BARBARA COLAS

LMA : QUEL PEUT ÊTRE L'APPORT DU DESIGN POUR LE SECTEUR ?

Anne-Marie Boutin : Les études montrent que, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, les entreprises qui ont intégré le design sont plus innovantes, la croissance de leur chiffre d'affaires plus rapide, leur développement à l'export également, et elles rebondissent plus vite après les périodes de crise. C'est vrai des entreprises artisanales. Parce que le designer observe les usages des consommateurs, il peut aider l'artisan à faire évoluer ses produits et services, parfois en rupture avec les pratiques du secteur. En apportant son regard sur le savoir-faire de l'artisan, le designer l'aide à le faire évoluer tout en préservant ce qu'il a de spécifique. Des filières menacées revisitent avec des designers leur savoir-faire traditionnel grâce à de nouveaux matériaux ou de nouvelles technologies. D'autres enrichissent leur offre en proposant des services ou produits d'accompagnement suggérant de nouveaux usages.

LMA : À QUELS AUTRES PANS DE L'ENTREPRISE LE DESIGNER PEUT-IL S'INTÉRESSER ?

A.-M. B. : Par le regard qu'il porte sur le métier, le designer peut faire évoluer les méthodes, les outils… Sa connaissance d'autres métiers lui permet de faire des innovations de transfert. Il peut bien entendu aussi travailler à la valorisation ou à la modification de l'image de l'artisan (boutique, vêtements de travail, emballages des produits, documents de communication, site Internet…). Par ailleurs, les artisans sont de plus en plus sensibles à la nécessité, pour valoriser leur profession, d'améliorer les conditions de travail de leurs collaborateurs. Ils veillent à la conception de leurs espaces de travail et de leurs outils, comme des ciseaux ergonomiques pour coiffeurs, des compas professionnels de précision pour tailleurs de pierre, menuisiers, charpentiers, luthiers, de pousse-borniers pour les électriciens ou encore de marteaux anti-vibrations…



L'APCI

Créée en 1983, **l'Agence pour la promotion de la création industrielle** est une association reconnue d'intérêt général qui valorise le design comme élément clé de l'innovation économique, sociale et culturelle. L'APCI organise ainsi **L'Observeur du design™**, prix internationalement reconnu, vitrine de l'innovation et de la créativité « à la française », et le **Forum Design, mode d'emploi™** pour l'insertion des jeunes professionnels du design. Sous la bannière **France Design Innovation™**, elle participe aux grands événements internationaux du design. Elle mène également des projets pilotes en Europe, auprès de la Commission européenne.

 www.apci.asso.fr

LMA : COMMENT L'ARTISAN PEUT-IL INTÉGRER LE DESIGN DANS SON ENTREPRISE ?

A.-M. B. : Il ne s'agit pas de faire intervenir le design partout de manière massive. Le choix du périmètre de l'intervention et de son moment est important car le design doit s'intégrer harmonieusement dans les processus mis en œuvre par l'artisan, surtout si l'entreprise pratique le travail d'équipe. Une démarche de design bien menée doit rendre l'artisan plus créatif. On est loin de l'idée que le designer apporte sa création à un artisan réduit au rôle d'exécutant ! La qualité de la relation artisan/designer est donc primordiale. Pour choisir son designer, l'artisan peut se faire aider par un organisme de promotion du design, une organisation professionnelle, une chambre de métiers ou un consultant en innovation.





Créée en
1950
par les artisans
MAAF



N° Vert 30 15



MAAF
PRO







CITROËN

ARTISANS & COMMERÇANTS,
ENSEMBLE, RENDONS VOTRE ETABLISSEMENT
ACCESSIBLE À TOUS



Pour vous proposer un accompagnement complet lors de la mise aux normes de votre point de vente, la Banque Populaire du Nord s'est associée aux artisans Handibat®, à Handidiag et I.Cert pour vous faire bénéficier de conditions privilégiées.

PLUS D'INFORMATION SUR : **www.ouvrezvosportes.fr**





ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

